



Avec le portail du consommateur, suivez l'actualité de la consommation.

## **EVENEMENTS**

### **Journées nationales du consommateur : du 14 au 18 mars 2016**

En commémoration de la journée mondiale du consommateur célébrée le 15 mars de chaque année, le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique a organisé la 6<sup>ème</sup> édition des journées nationales du consommateur et ce, du 14 au 18 Mars 2016.

> [Pour voir les programmes des journées dans les différentes villes du Maroc](#)

### **Formation des contrôleurs à la recherche et à la constatation d'infractions à la loi n°31-08 : 23 au 25 février 2016**

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique a organisé une formation de trois jours au profit des contrôleurs chargés de l'application de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur.

> [Lire la suite](#)

## **ACTUALITES**

La Division de la protection des consommateurs vous propose deux fiches de sa collection « Etre informé pour mieux consommer » :

### **La vente à distance : des informations pertinentes doivent être indiquées**

Depuis quelques années, grâce au développement des nouvelles technologies, le commerce électronique a connu un essor important. Si la vente à distance apporte des facilités indéniables (pas de déplacement, visualisation des produits, choix diversifié, facilités de comparaison...), elle peut parfois révéler certains abus ou tromperies. La vigilance s'impose.

> [lire la suite](#)

### **L'information du consommateur : certaines informations sont obligatoires pour vous permettre de mieux faire vos choix**

Pour que le consommateur puisse faire un choix rationnel, conformément à ses besoins et à ses moyens, le fournisseur doit lui fournir toutes les informations nécessaires. La loi n°31-08 renforce les droits fondamentaux du consommateur, en particulier son droit à l'information lui permettant ainsi d'acheter en toute connaissance de cause

> [lire la suite](#)

## GUIDE

### **Les conditions contractuelles de vente en matière de vente à distance**

*Dans le cadre d'une mission de conseil, le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique a élaboré un « guide » pour aider les gestionnaires de sites marchands à établir leurs conditions contractuelles de vente dans le respect de la loi n°31-08, en tenant compte de la spécificité de leur activité.*

> [lire la suite](#)

Vous recevez cette lettre d'information car vous vous êtes inscrit pour recevoir les nouveautés du site du portail du consommateur. Le site est édité par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique. La lettre est mensuelle.

> [En savoir plus sur le portail](#)